



PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

BUREAU DU SÉJOUR DES ÉTRANGERS

Modalités de dépôt des demandes de titres de séjour - préfecture de Nanterre

(MAJ - le 25/09/ 2018)

ATTENTION : en raison de la mise en place d'un nouveau système de prise de rendez-vous, le service d'accueil du bureau du séjour des étrangers sera exceptionnellement fermé au public les **10 et 11 octobre 2018**: pas d'accueil téléphonique ou sur place. Retour progressif à la normale dès le **15 octobre 2018**.

En revanche, les usagers du bureau des examens spécialisés (admission exceptionnelle au séjour) et les demandeurs d'asile continueront à être reçus, selon les modalités habituelles, aux guichets de la salle 3.

PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR	
SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET	
<p>⇒ Passeports-talents (et familles) : 1^{ère} demande avec VISA</p> <ul style="list-style-type: none">- salarié qualifié / jeune entreprise innovante- salarié en mission- carte bleue européenne- chercheur- création d'entreprise- projet économique innovant- investissement économique- mandataire social- profession artistique et culturelle- renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p><u>Etape 1</u> : prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11025</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en cabine 9 ou 10 pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Visiteur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Etudiant Stagiaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/4129</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>

RENDEZ-VOUS SUR PLACE

<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir, le jour du rendez-vous, vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet, en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket</p>
<p>⇒ Les autres titres de séjour, sauf ceux cités plus haut</p> <p>⇒ Membre de famille UE de citoyen UE</p>	<p><u>Etape 1</u> : Venir en préfecture pour prendre un rendez-vous. Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation en salle 2 sans faire la file d'attente pour le dépôt du dossier complet</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Retraité</p> <p>⇒ Citoyen de l'Union Européenne</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
CHANGEMENT DE STATUT	
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers salarié/ travailleur temporaire ou passeport talent salarié qualifié</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers-Voie postale-167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Changement de statut d'étudiant vers entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10, le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket</p>

<p>⇒ Changement de statut vers passeports-talents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale 	<p><u>Etape 1</u> : venir en préfecture pour prendre un rendez-vous en cabine 9 ou 10 (prendre un ticket). Une liste des pièces à fournir vous sera remise</p> <p><u>Etape 2</u> : dépôt du dossier complet en cabine 9 ou 10 le jour du rendez-vous, sans prendre de ticket</p>
---	---

RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE

<p>⇒ Titres de séjour portant la mention <u>vie privée et familiale sauf conjoint de français et parent d'enfant français</u></p> <p>⇒ Retraité</p>	<p>Voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l'intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>
---	---

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Conjoint de français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11797/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter <u>avec son conjoint</u> et la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p> <p>NB: présenter 3 justificatifs différents de vie commune sur les 3 derniers mois, soit un justificatif différent par mois (exemple : 1 facture d'edf mois1, 1 relevé de compte mois 2 et 1 facture internet mois 3)</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Parent d'enfant français</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/12069</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier », annexée à la liste nationale</p>

<p>⇒ Union Européenne et membre de famille UE (hors carte de 10 ans et hors carte de résident permanent)</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Visiteur</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11803</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Salarié/Travailleur temporaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/9489</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Etudiant Stagiaire</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/4129</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Entrepreneur/profession libérale</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11776/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ Autorisation provisoire de séjour Pour étudiant en recherche d'emploi, après un master ou une licence professionnelle</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11658</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour dépôt du dossier complet</p> <p>Pour davantage de précisions se référer à la fiche « aide à la constitution du dossier » annexée à la liste nationale</p>
<p>⇒ Passeports-talents : - salarié qualifié / jeune entreprise innovante - salarié en mission</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p>

<ul style="list-style-type: none"> - carte bleue européenne - chercheur - création d'entreprise - projet économique innovant - investissement économique - mandataire social - profession artistique et culturelle - renommée nationale ou internationale <p>⇒ Salarié détaché ICT et salarié détaché mobile ICT (et familles)</p>	<p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11776/4</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet pour le dépôt du dossier complet (pas de ticket)</p>
<p>⇒ uniquement titres de séjour de 10 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - carte de résident (CR et RLD-UE) - certificat de résidence algérien - UE et membres de famille UE - carte de résident permanent 	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11307</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>

OPERATIONS DIVERSES

SUR RENDEZ-VOUS PAR INTERNET

<p>⇒ Modification d'adresse ou d'état-civil Quel que soit le titre de séjour</p> <hr/> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de modification ne sera pas prise en compte</p> <p>Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11296</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
<p>⇒ Remise d'un titre de séjour pour les personnes ayant reçu une convocation leur demandant de venir retirer leur titre (par voie postale, courriel ou SMS)*</p> <p>*il est toujours possible de venir retirer votre titre de séjour, par suite d'une convocation, sans prendre de rendez-vous préalable sur internet. MAIS, d'une part, le nombre de places disponibles par jour est limité (vous devrez prendre un ticket) et, d'autre part, le délai d'attente avant d'être reçu au guichet est plus long</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/12083</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket)</p> <p>Assurez-vous d'avoir toutes les pièces exigées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- convocation de la préfecture (SMS, courriel..) 2- passeport biométrique, en cours de validité 3- ancien titre expiré et récépissé 4 - timbres fiscaux (papier, jusqu'au 1^{er} janvier 2019, ou dématérialisé) <p>Attention ! Sans ces documents et sans les timbres fiscaux, vous ne pourrez pas retirer votre titre. Il vous appartiendra de prendre un nouveau rendez-vous.</p>

<p>⇒ Biométrie – prise des empreintes digitales par suite d’une convocation préalable de la préfecture</p> <p>Toute demande effectuée sans convocation préalable ne sera pas prise en compte.</p> <p>Votre dossier devra comporter l’ensemble des pièces mentionnées dans l’annexe jointe à la convocation. À défaut, aucun récépissé ne sera délivré</p>	<p><u>Etape 1</u> : Prendre un rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (ouverture du planning le mardi matin)</p> <p>Lien : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/booking/create/11681</p> <p><u>Etape 2</u> : Se présenter avec la convocation au guichet (pas de ticket) pour le dépôt du dossier complet</p>
RENDEZ-VOUS SUR PLACE	
<p>⇒ Duplicata en cas de perte ou de vol Quel que soit le titre de séjour</p> <p>Si votre titre de séjour expire dans les 3 mois, la demande de duplicata ne sera pas prise en compte</p> <p>Il convient de vous orienter vers une démarche de renouvellement du titre de séjour</p>	<p>Venir en préfecture sans rendez-vous (prendre un ticket) en se présentant au point-information</p> <p>Dépôt du dossier complet au guichet</p> <p>Un justificatif de domicile de moins de trois mois est requis sauf impossibilité justifiée de le produire.</p>
TRAITEMENT PAR VOIE POSTALE	
<p>⇒ Titres enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titre d’identité républicain - Document de circulation pour étranger mineur 	<p>Par voie postale (par courrier recommandé avec accusé de réception) ou par la boîte à lettre du point d’information de la préfecture (attention preuve de l’envoi non établie dans le cas second cas)</p> <p><u>Adresse</u> : Préfecture des Hauts-de-Seine Direction des migrations et de l’intégration-Bureau du séjour des étrangers- 167-177 avenue Joliot-Curie – 92013 NANTERRE</p> <p><u>Pour consulter la liste des pièces</u> : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France/Titres-de-sejour-Listes-des-pieces-a-fournir/FAQ-Sejour-des-etrangers-demarches-a-Nanterre</p>